RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00368
Numéro SIREN : 819 618 398
Nom ou dénomination : ALTZARI

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2022 sous le numéro de dépôt 5729

ALTZARI
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 1 bis avenue de Maignon Les Allées Montaury
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 819 618 398

DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 15 JANVIER 2022

Les soussignés

- Madame Murielle LACOUARA, titulaire de 250 actions en pleine propriété,
- Monsieur Mathieu PARISOT, titulaire de 750 actions en pleine propriété,

Représentant ensemble les 1.000 actions composant la totalité du capital de la société,

Après avoir exposé et déclaré qu'aux termes de l'article 23 des statuts, les décisions collectives, sous réserve des dispositions légales applicables, peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte, ont pris à l'unanimité les décisions collectives portant sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur général ;
- Modification corrélative de l'article 35 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Murielle LACOUARA de ses fonctions de directeur général à effet du 15 janvier 2022.

Les associés donnent quitus entier de son mandat à Madame Murielle LACOUARA.

Deuxième décision

En conséquence de la décision précédente, la collectivité des associés décide de modifier l'article 35 des statuts en supprimant le paragraphe intitulé *« Nomination du directeur général »*

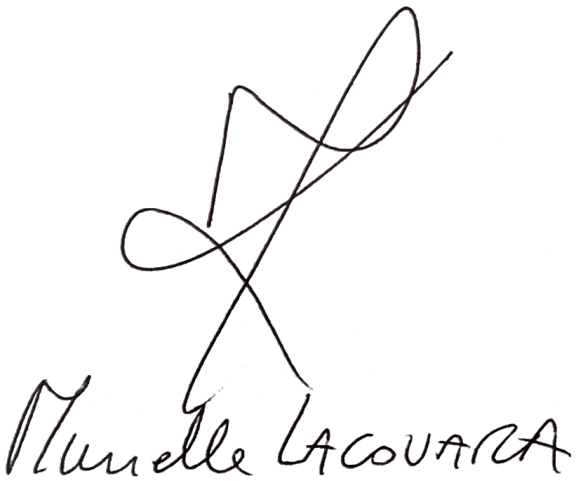
L'article 35 des statuts aura désormais la rédaction suivante :

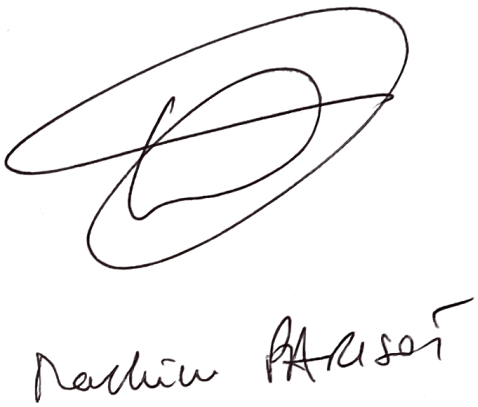
*« **Nomination du Président***
Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts pour une durée non limitée est : Monsieur Mathieu PARISOT, demeurant 5 bis allée des Rossignols à ANGLET (64600) »

Troisième décision

La collectivité des associés confèrent tous pouvoirs à la SARL JUNQUA-LAMARQUE & ASSOCIES à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés soussignés.





NP ML